



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1885

Approbation de la convention de financement pour la diffusion de la musique contemporaine auprès de l'Association Musique Nouvelle en Liberté pour la saison 2015-2016

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 14 MARS 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1885 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT  
POUR LA DIFFUSION DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE  
AUPRES DE L'ASSOCIATION MUSIQUE NOUVELLE EN  
LIBERTE POUR LA SAISON 2015-2016 (DIRECTION DES  
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec 220 000 spectateurs lors de la saison 2014-2015, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

Dans le cadre de la saison 2015-2016, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon poursuit sa politique de diffusion d'œuvres riches et variées et notamment la diffusion d'œuvres contemporaines.

Ainsi, la programmation permettra au public de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon de découvrir des œuvres écrites après 1970 par les compositeurs suivants : William Walton, Mason Bates, Bruno Mantovani, Thomas Adès, Leonard Slatkin, Alfred Schnittke, Benjamin Britten, Joby Talbot, Carl Davis, James Mac Millan, Leonard Bernstein, John Adams, Erkki-Sven Tüür, Michel van der Aa, Daniele Ghisi, Steve Reich, Martin Matalon, Olivier Penard, Tan Dun, Henryk Mikolaj Gorecki.

La programmation et la diffusion d'œuvres musicales contemporaines peuvent être soutenues par l'Association Musique Nouvelles en Liberté, dont la mission est de favoriser la diffusion de la musique contemporaine à travers sa participation aux frais occasionnés par l'exécution des œuvres écrites après 1970.

La Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon sollicite, au titre de l'année 2016, une participation de l'Association Musiques Nouvelles en Liberté au titre des frais liés à la programmation d'œuvres contemporaines 2015-2016, à hauteur de 14 000 € TTC.

Le versement de la subvention sollicitée est formalisé dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1- La convention de financement susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Association Musiques Nouvelles en Liberté, pour la diffusion de la musique contemporaine dans le cadre de la saison 2015-2016 est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les recettes seront imputées sur le budget annexe 07, au chapitre 74.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN